

**2.16 SERVICE DES FICHIERS REPERTOIRES (SFR)****2.16.1 Généralités**

1. Le service des fichiers répertoires de l'entreprise fournit un fichier lisible par une machine qui contient des renseignements non confidentiels tirés des inscriptions d'abonnés de l'entreprise qui sont inscrits ou qui doivent être inscrits dans ses annuaires. L'entreprise fournit une liste complète des inscriptions comme il est indiqué en 2.16.4 ci-dessous, à des éditeurs d'annuaires téléphoniques indépendants, uniquement à des fins de publication d'annuaires téléphoniques, et aux entreprises de services locaux (ESL), aux fournisseurs de services intercirconscriptions (FSI), aux exploitants de service sans fil (ESF) et aux autres fournisseurs de services de téléphoniste (AFST) à des fins de fourniture d'un service d'assistance-annuaire.
2. Le fichier répertoire comprend les renseignements tirés des inscriptions d'abonnés qui sont indiqués à l'article 2.16.4.
3. Le fichier répertoire n'est offert que par circonscription et par NXX. A titre d'exception, les inscriptions gouvernementales correspondront aux inscriptions qui figurent dans l'annuaire de l'entreprise.
4. Le service de fichier répertoire est disponible selon les données du transporteur interurbain seulement.
5. Les fichiers principaux comprennent toujours les inscriptions de résidence et/ou d'affaires et/ou gouvernementales dans les circonscriptions ou NXX précisés par l'abonné.
6. Les fichiers de mise à jour ne sont fournis que s'ils sont associés à un fichier principal visant les mêmes circonscriptions ou NXX et on doit les demander en même temps que le fichier principal.
7. On peut demander des fichiers de mise à jour, soit pour des inscriptions de résidence et/ou d'affaires et/ou gouvernementales dans les mêmes circonscriptions ou NXX que celles des fichiers principaux.
8. Les clients qui désirent obtenir des fichiers répertoires doivent conclure un contrat avec l'entreprise, lequel a été approuvé par le CRTC et contient entre autres choses des modalités pour protéger les droits d'auteur de l'entreprise et de ses compagnies affiliées sur les renseignements en question.

Pour l'explication des symboles voir la section « Symboles »

---

**GENERAL TARIFF / TARIF GÉNÉRAL**

---

**2.16 SERVICE DES FICHIERS REPERTOIRES (SFR)****2.16.2 Définitions**

1. Pour les fins de la présente section, à moins que le contexte n'indique clairement un autre sens, les expressions et les termes suivants signifient :

- a) lisible par une machine

désigne le format dans lequel est produit le fichier répertoire. Les fichiers répertoires sont fournis sur le support électronique de l'entreprise.

- b) fichier principal

désigne le fichier répertoire qui est mis à jour chaque mois pour inclure le fichier de mise à jour mensuelle précédent. Le fichier principal contient les renseignements tirés des inscriptions d'abonnés à partir du dernier jour ouvrable précédant la première fin de semaine de chaque mois.

- c) fichier de mise à jour

désigne le fichier du mois en cours qui ne contient que les modifications apportées aux renseignements tirés des inscriptions d'abonnés, c'est-à-dire les ajouts, les révisions et les suppressions qui résultent d'une commande qui a des répercussions sur le fichier principal. Durant l'intervalle du mois en cours, le fichier de mise à jour tient compte des modifications apportées aux renseignements tirés des inscriptions d'abonnés à partir du dernier jour ouvrable du mois précédent.

**2.16.3 Responsabilités**

1. Les renseignements tirés des inscriptions qui sont fournis aux termes de la présente section ne peuvent être partagés, revendus, loués ou fournis autrement à des tiers.
2. Pour les fins de la présente section, l'entreprise ne peut être tenue responsable des dommages subis par un abonné ou quiconque et découlant, directement ou indirectement, de la diffusion à un tiers d'inscriptions d'abonnés.
3. L'entreprise ne garantit pas l'exactitude de l'information contenue dans le fichier répertoire, ni l'absence d'erreurs attribuables au support de l'information, ni la qualité marchande du fichier répertoire, ni la correspondance de ce dernier à l'usage auquel le destine l'acheteur ou à un usage particulier.

Pour l'explication des symboles voir la section « Symboles »

---

**GENERAL TARIFF / TARIF GÉNÉRAL**

---

**2.16 SERVICE DES FICHIERS REPERTOIRES (SFR)****2.16.4 Composantes des fichiers répertoires**

1. Les fichiers répertoires comprennent les renseignements suivants, tels qu'ils figurent dans les annuaires de l'entreprise.
  - a) Nom
    - Résidence :
      - nom de famille, prénom ou initiales;
      - dénomination, le cas échéant;
      - titre (Dr), le cas échéant;
      - statut (Jr), le cas échéant
    - Affaires :
      - nom de l'entreprise, désignation (ex. : avocat);
      - ou nom de famille, suivi du prénom ou des initiales et désignation, le cas échéant.
  - b) Adresse (sauf si, à la demande de l'abonné, elle n'est pas inscrite)
    - adresse/type d'emplacement (étage, immeuble, etc.), si le renseignement figure dans l'annuaire;
    - adresse/numéro d'emplacement (ex. : étage, bureau, appartement), si le renseignement figure dans l'annuaire;
    - numéro civique/suffixe-numéro civique ou numéro de route rurale, le cas échéant;
    - nom de rue ou adresse spéciale;
    - nom de localité (si figure dans l'inscription)
  - c) Numéro de téléphone
    - numéro à sept chiffres inscrit, ou numéro à sept chiffres plus l'indicatif régional (IR), selon le cas;
  - d) Abréviation du nom de la circonscription, selon le protocole de l'entreprise;
  - e) Indicateur d'affaires, de résidence, de gouvernement;
  - f) Indicateur alphabétique;
  - g) Code postal, tel qu'il est fourni par l'abonné.

Pour l'explication des symboles voir la section « Symboles »

**GENERAL TARIFF / TARIF GÉNÉRAL****2.16 SERVICE DES FICHIERS REPERTOIRES (SFR)****2.16.4 Composantes des fichiers répertoires (suite)**

2. Les renseignements suivants ne sont pas fournis dans les fichiers répertoires (SFR)
- a) Inscriptions qui, à la demande de l'abonné, ne figurent ni dans l'annuaire publié de l'entreprise, ni dans le répertoire de l'Assistance-annuaire;
  - b) Inscriptions qui, à la demande de l'abonné, ne figurent pas dans l'annuaire publié de l'entreprise;
  - c) Inscriptions relatives à des lignes additionnelles facturées à un abonné qui ne sont pas publiées, à la demande de ce même abonné;
  - d) Inscriptions 800, 888, 877 et 900;
  - e) Inscriptions-références;
  - f) Inscriptions Zénith;
  - g) Inscriptions 9-1-1, 7-1-1, 6-1-1, 4-1-1, 0 et 1.

**2.16.5 Taux et frais**

Les taux et frais suivants sont payables à l'entreprise avant l'établissement et/ou la fourniture d'un fichier répertoire.

	<u>Frais</u>
1. Chaque inscription de résidence :	
- fichier principal	0,20 \$
- fichier de mise à jour	0,40 \$
2. Chaque inscription d'affaires ou gouvernementale :	
- fichier principal	0,20 \$
- fichier de mise à jour	0,40 \$
3. Frais d'établissement :	
- première demande de fichier principal, fichier de mise à jour ou toute combinaison	800,00 \$
- demande subséquente ou configuration de service	800,00 \$
- demande initiale de personnalisation	800,00 \$

Pour l'explication des symboles voir la section « Symboles »